



STOP A LA DÉSINFORMATION !

L'UFAP UNSA JUSTICE DÉFEND LE RECOURS À LA VISIO !

Loin des montages vidéo, des professionnels de la désinformation syndicale, notre organisation rappelle ici sa détermination à faire aboutir les 33 mesures du protocole, notamment la mesure 20 sur la visioconférence.

L'UFAP UNSa JUSTICE REVENDIQUE :

- ✓ **L'augmentation et la mise à niveau de l'ensemble du matériel** de visioconférence aussi bien en établissement pénitentiaire que dans les juridictions.
- ✓ L'instauration d'un **agenda partagé via l'appli Roméo** entre l'administration pénitentiaire et les services judiciaires afin d'améliorer la gestion des audiences et d'augmenter le nombre de visioconférences grâce à une meilleure visibilité des créneaux.



L'UFAP UNSa Justice oeuvre, défend et soutient, auprès du garde des Sceaux et des parlementaires, les amendements visant à instaurer un recours systématique à la visioconférence.

L'UFAP UNSa justice porte et défend ses propres idées et celles des personnels qu'elle représente !

**L'UFAP UNSA JUSTICE
FORCE DE PROPOSITIONS SANS DÉMAGOGIE ET
SANS CALOMNIE !**